

Formation à l'installation en Libéral

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- A delà de l'activité en institution, les professions de santé ont la possibilité d'exercer leur métier au sein d'une activité libérale
- Mais comment faire? Quelles sont les démarches à effectuer? Les pièges à éviter et astuces à connaître?
- Ce module de formation a pour objectif de vous donner des éléments concrets et pratiques, aussi bien sur la forme que sur le fond de votre projet sur votre installation en libéral

PERSONNEL CONCERNE

Psychologues cliniciens ou d'entreprise,
Psychothérapeutes, Psychiatres, Coachs
souhaitant exercer en libéral

INTERVENANT FORMATEUR

Pascal OLIVIER

*Psychologue clinicien et Psychothérapeute
DU Pratiques Projectives de Paris V
Exercice en cabinet libéral et en institution
Enseignant et Formateur*

DATE ET LIEU – 1 JOURNEE

- Mercredi 18 Novembre 2020
- De 09h à 17h30
- Paris 14^e (*les coordonnées précises vous seront indiquées lors de votre inscription*)
- Nous consulter pour les adaptations et accessibilités aux personnes porteurs de handicap

COUT PEDAGOGIQUE

- 200 euros pour une inscription individuelle
- 250 euros pour un organisme ou institution
- Devis sur demande pour une intervention en institution (*4-10 psychologues - sur Paris, Ile de France ou Province*)

Formation à l'installation en Libéral

PROGRAMME DE LA JOURNEE

PARTIE I - Le Projet

- Déterminer son projet
- Etude de marché
- Différents types de forme d'entreprise
- Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) – Dossier ACCRE
- Le local professionnel

PARTIE II - Les modalités administratives

- Immatriculation et Enregistrement auprès de l'URSSAF (CFE)
- Enregistrement ADELI
- Réforme du RSI/CPAM – Cotisations sociales
- Réforme sur l'impôts sur le revenu pour les professions libérales
- Assurances obligatoires et optionnelles
- Mutuelle, Retraite complémentaire facultative et Prévoyance
- Taxe professionnelle ou Contribution Economique Territoriale (CET)
- Contribution à la formation professionnelle (CFP)
- Comptabilité et Adhésion à une Association de Gestion Agréé (AGA)
- Facturation et TVA

PARTIE III - Publicité et Communication

- Vis-à-vis de la Loi
- Présentation de son projet
- Publicité directe
- Publicité indirecte